



## Cautionnement location meublé

Par **Dimitri18270**, le **09/08/2012** à **10:38**

Le 09082012

Bonjour,

Ma fille, étudiante à Paris, vient de signer un contrat de location pour un meublé.

Elle vit en concubinage avec un étudiant.

Nous sommes mariés sous le régime de la séparation de biens.

N'ayant pu me déplacer pour signer le cautionnement, mon épouse a rempli le sien ainsi que les parents du copain de notre fille.

La propriétaire du meublé m'a fait parvenir le contrat de location et le cautionnement de mon épouse.

Plusieurs anomalies sont retrouvées :

1/ sur le contrat de location, la durée de location est notée pour un an renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

Par contre, la date d'entrée dans les lieux n'est pas écrite en lettres.

2/ sur l'acte de cautionnement , je note que

- la propriétaire n'a écrit que son nom (la mention du prénom n'est-elle pas obligatoire ?)

- le contrat de location est conclu pour 1 an (en chiffre), pour 3 renouvellements (en chiffre), soit une durée totale de 4 ans.

Le nombre de renouvellements ne doit-il pas être écrit en toutes lettres ?

Qu'entraînent toutes ces anomalies ?

Je suppose que les parents du copain de mon épouse ont entre les mains un acte de cautionnement rédigé de la même façon.

Dois-je obliger la propriétaire à refaire le contrat de location en écrivant la date d'entrée dans les lieux en toutes lettres ainsi que les cautionnements en portant en lettres le nombre de renouvellements ?

Puis-je lui demander une copie des cautionnements des parents du copain de ma fille ?

Merci pour vos conseils.

Cordialement.

François.